

A l'attention des Directeurs généraux de la Commission européenne :

M. Joao AGUIAR MACHADO (DG MARE)
M. Stefano MANSERVISI (DG DEVCO)
M. Xavier PRATS MONNE (DG SANTE)
M. Jean-Luc DEMARTY (DG TRADE)
M. Michel SERVOZ (DG EMPL)
M. Matthias RUETE (DG HOME)
M. Alain LE ROY (SEAE)

Madrid, 8 aout 2016

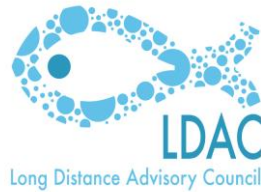
Objet: Propositions pour améliorer l'observation et le respect des règles de droit international en matière de droits de l'homme, de droits du travail et de droits sociaux applicables aux travailleurs dans le secteur de la pêche.

Messieurs les Directeurs généraux de la Commission européenne,
Monsieur le Secrétaire général du Service européen d'action extérieure (SEAE),

Les membres du Conseil Consultatif Longue Distance, comprenant 50 organisations représentant le secteur de capture et de transformation du poisson de l'UE, les syndicats et les autres parties prenantes, y compris les ONG, souhaitent exprimer leur profonde préoccupation concernant des infractions graves et une violation flagrante des droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme dans le secteur de la pêche par des flottes et des industries de pays tiers dans le monde entier.

Au cours des dernières années, nous avons vu des cas documentés où les droits ont été violés par des entreprises avec des navires battant pavillon de pays tels que la Thaïlande, Taiwan, la Chine ou les Philippines¹.

¹ <http://www.ap.org/explore/seafood-from-slaves/ap-tracks-slave-boats-to-papua-new-guinea.html>
<http://www.ap.org/explore/seafood-from-slaves/over-300-slaves-rescued-from-indonesia-island-after-ap-investigation.html>
<http://www.ap.org/explore/seafood-from-slaves/ap-investigation-slaves-may-have-caught-the-fish-you-bought.html>
http://www.nytimes.com/2015/11/09/world/asia/philippines-fishing-ships-illegal-manning-agencies.html?_r=0
<http://www.iuf.org/w/?q=node/4611>
<http://www.bbc.com/news/world-asia-27498048>
IOM and Nexus Institute (2014). *In African waters. The trafficking of Cambodian fishers in South Africa.* http://publications.iom.int/system/files/pdf/nexus_africanwaters_web.pdf
Zimmerman, C. et al. (2014). *Health and human trafficking in the Greater Mekong Subregion. Findings from a survey of men women and children in Cambodia, Thailand and Viet Nam.* International Organization for Migration and London School of Hygiene and Tropical Medicine.
http://publications.iom.int/system/files/pdf/steam_report_mekong.pdf



Certaines de ces entreprises ont fait l'objet de signalements en raison de la précarité de l'emploi de leur main d'œuvre assujettie à des contrats scandaleux, de salaires trop bas, de conditions de travail déplorables à bord et du manque de respect des normes minimales en matière de santé et de sécurité au travail, touchant même à des situations d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains.

L'un des principaux objectifs de l'Union européenne devrait être de promouvoir des conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche et de la transformation, ainsi que de garantir le respect et l'origine licite des produits de la pêche qui accèdent sur le marché de l'UE. En outre, il est essentiel que l'Union européenne, conformément à la Charte Européenne des Droits Fondamentaux et au Plan d'Action Européen sur les Droits de l'Homme et de la Démocratie (2015-2019)² se conforme aux obligations internationales pour lutter contre la traite des êtres humains, le travail forcé et l'esclavage moderne liée aux activités de pêche dans le monde entier.

Le CCLD reconnaît le travail réalisé dans ce domaine par plusieurs organisations syndicales européennes telles que l'EFFAT (Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture de l'hôtellerie et du tourisme) ou la FET (Fédération européenne des transports), des organisations du secteur de la capture telles que Europêche ou COGECA, et du secteur de la transformation (EUROTHON).

Il suit également les travaux et les recommandations faites par les ONG et les organismes internationaux, tels que l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Human Rights Watch, Environmental Justice Foundation (EJF) ou Greenpeace³, concernant l'exigence de contrôles renforcés des importations, en accordant une attention particulière aux pays ayant un bilan négatif d'infractions réitérées en la matière, ainsi que la garantie d'un approvisionnement en poissons capturés de manière durable et responsable.

² <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10897-2015-INIT/en/pdf>

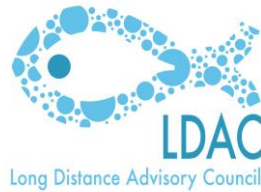
³ EJF (2015) *Thailand's Seafood Slaves. Human Trafficking, Slavery and Murder in Kantang's Fishing Industry.* <http://ejfoundation.org/sites/default/files/public/EJF-Thailand-Seafood-Slaves-low-res.pdf>

EJF (2015) *Pirates and Slaves: How Overfishing in Thailand Fuels Human Trafficking and the Plundering of Our Oceans* http://ejfoundation.org/sites/default/files/public/EJF_Pirates_and_Slaves_2015.pdf

ILO (2013) *Caught at sea: forced labour and trafficking in fisheries* / International Labour Office, Special Action Programme to Combat Forced Labour. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_214472.pdf

Human Rights Watch (2010) *From the Tiger to the Crocodile: Abuse of Migrant Workers in Thailand* https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/thailand0210webwcover_0.pdf

Greenpeace (2016) *Made in Taiwan. Government Failure and Illegal, Abusive and Criminal Fisheries* <http://www.greenpeace.org/international/Global/international/publications/oceans/2016/Taiwan-Tuna-Rpt-2016.pdf>



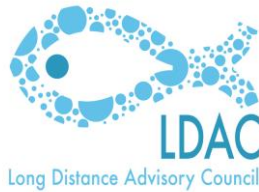
La flotte européenne de pêche à longue distance, les armateurs et les travailleurs, dont la majorité est représentée au CCLD, sont disposés à proposer leur collaboration et à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques pour atteindre, au niveau international, une harmonisation des exigences sociales et du travail applicable aux flottes des eaux lointaines.

A la lumière de ce qui précède, le CCLD encourage la Commission européenne à se positionner en tant que leader mondial pour promouvoir et défendre le strict respect des réglementations internationales en matière de droits de l'homme et de droits fondamentaux au travail.

En résumé, nous avons le plaisir de vous soumettre **dix recommandations**:

1. Ratification par les États membres de l'UE signataires de la Convention de l'Organisation internationale du travail relative au travail dans le secteur de la pêche (OIT C188), adoptée à Genève le 14 juin 2007 :
http://www.ilo.org/dyn/normlex/es/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C188
2. Promotion par le Conseil de la procédure accélérée du processus d'intégration dans l'« acquis » communautaire de l'Accord sur les acteurs sociaux de la C188 de l'OIT, selon la proposition de la Commission COM (2016) 235⁴.
3. Inclusion d'une clause spécifique sur le respect des droits fondamentaux au travail et des droits de l'homme dans tous les accords commerciaux et les accords de partenariat de pêche durable avec les pays tiers, avec des sanctions claires, y compris la dénonciation de l'accord, dans le cas où le travail et les droits humains ne sont pas respectés.
4. Introduction de mécanismes de suivi pour vérifier et évaluer le respect des droits fondamentaux au travail et des droits de l'homme dans les accords durables de pêche de partenariat, ainsi que des accords commerciaux et d'échanges, par le biais des comités mixtes qui existent déjà entre l'UE et les pays tiers.
5. L'accès préférentiel au marché de l'UE (SPG, etc.) doit être conditionné au respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail.

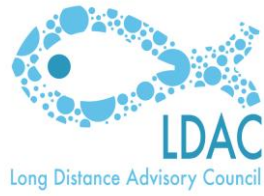
⁴ [Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL portant application de l'accord conclu entre la Confédération Générale des Coopératives Agricoles de l'Union européenne \(COGECA\), la Fédération Européenne des Travailleurs des Transports \(FET\) et l'Association des organisations nationales d'entreprises de la pêche \(EUROPÊCHE\) du 21 mai 2012, modifié le 8 mai 2013, sur la mise en œuvre de la Convention du travail dans les pêcheries, 2007, de l'Organisation Internationale du Travail](#)



6. Tout le soutien nécessaire, y compris le soutien financier et le renforcement des capacités, devrait être accordé aux pays en développement par le biais des fonds de coopération pour le développement, afin que ces pays soient en mesure de respecter ces droits de l'homme et les normes de travail internationales.
7. Coordination des Directions générales de la Commission européenne pour créer des synergies cohérentes parmi lesquelles l'aide au développement, la protection du travail et les politiques de protection des migrants avec application cohérente du Règlement sur le Contrôle et la pêche INN pour lutter contre la pêche INN, qui est étroitement liée à l'insécurité de l'emploi et à la violation des droits fondamentaux des travailleurs, en particulier dans le cas des travailleurs migrants, en prenant pour exemple le modèle créé par certaines DG et le SEAE pour la Thaïlande.
Coordination et collaboration de l'UE avec d'autres projets existants menés par les organisations internationales, chaque fois que cela est nécessaire⁵.
8. Amélioration de la politique contre la traite des êtres humains et le crime organisé à la DG HOME de la Commission européenne, en particulier dans le domaine de la pêche.
9. Promotion de la mise en place d'initiatives de traçabilité par des procédures de « due diligence » dans l'industrie d'importation, commercialisation et distribution de l'UE afin de contribuer à la mise en œuvre effective du règlement INN et de minimiser les risques d'entrée des produits d'origine INN et/ou provenant de la de traite des êtres humains et du crime organisé.
10. Lancement de campagnes de sensibilisation au niveau européen pour encourager une consommation responsable des produits de la pêche.

En conclusion, le CCLD demande à la Commission européenne, en étroite coordination avec ses Directions générales, d'intensifier ses contrôles et d'adopter un protocole conjoint dans son approche et son traitement du respect des droits de l'homme, du travail sociaux et des droits sociaux des travailleurs dans le secteur de la pêche, y compris l'équipage à bord des navires de pêche et les travailleurs de l'industrie de transformation du poisson dans les pays tiers; il lui demande également de porter haut et fort cette cause au niveau international et de promouvoir le strict respect des réglementations internationales en vigueur.

⁵ En Thaïlande, la DG Mare travaille actuellement avec le SEAE et la DG EMPL, et il y a également une collaboration avec l'OMC.



Dans l'attente de votre réponse à nos recommandations et demandes spécifiques, nous vous prions de bien vouloir agréer nos très cordiales salutations.

Iván López van der Veen
Président CCPL/LDAC